

Compte rendu de séance

Séance du 20 Décembre 2018

L' an 2018 et le 20 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de Mr MORVAN Georges, Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Mme NICOLE Corinne, Maire, M. TANGUY Pierre, Mme VERSCHUEREN Blandine, M. LE GAC Jean, M. LACHUER André, Mme LESENECHAL Monique, Mme LOZAC'H Françoise, M. PLASSART Franck, M. TOSSER André, Mme NICOLE Corinne, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 13

Date de la convocation : 13/12/2018

Date d'affichage : 13/12/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 26/12/2018

A été nommé(e) secrétaire : Corinne NICOLE

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Requalification de l'entrée sud du bourg et des abords de l'école, mise en accessibilité et rénovation thermique des bâtiments publics du site : demande de DETR 2019
- 2018-62

Requalification de l'entrée sud du bourg et des abords de l'école, mise en accessibilité et rénovation thermique des bâtiments publics du site : demande de subvention contrat de territoire
- 2018-63

Effacement des réseaux route de Kernevez - 2018-64

Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG29 pour l'assurance couvrant la prévoyance
- 2018-65

Proposition d'implantation d'un pylône par la société ATC France
- 2018-66

Adhésion au CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) 2018 et 2019

- 2018-67

Désignation d'un élu référent SCOT - 2018-68

Suppression de la régie Raticide / Souricide - 2018-69

Régie bibliothèque et photocopies - 2018-70

Tarifs des photocopies au 1er janvier 2019 - 2018-71

Construction de 4 maisons pour personnes âgées : choix des entreprises

- 2018-72

- ✓ **Requalification de l'entrée sud du bourg et des abords de l'école, mise en accessibilité et rénovation thermique des bâtiments publics du site : demande de DETR 2019**

réf : 2018-62

Le conseil municipal, lors de la réunion du 18 octobre 2018 avait décidé d'effectuer une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de la Préfecture du Finistère, le projet répondant aux orientations suivantes :

-Construction ou rénovation de bâtiments communaux intégrant la mise aux normes d'accessibilité ainsi que l'ensemble des travaux liés aux économies d'énergie (priorité 1)

-Travaux d'aménagement de centres-bourgs y compris la voirie intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité (priorité 1).

-Equipements structurant culturels et sportifs communaux (priorité 3)

Les membres du conseil municipal à l'unanimité valident le plan de financement suivant :

montant total des travaux HT		578 000.00 €
DETR	50%	289 000.00 €
contrat de territoire	30%	173 400.00 €
Autofinancement	20%	115 600.00 €
TOTAL		578 000.00 €

A l'unanimité

- ✓ **Requalification de l'entrée sud du bourg et des abords de l'école, mise en accessibilité et rénovation thermique des bâtiments publics du site : demande de subvention contrat de territoire**

réf : 2018-63

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'effectuer une demande de subvention auprès du Département, au titre du contrat de territoire 2014/2020 répondant aux enjeux suivants : rendre le territoire accessible à tous et développer son attractivité

- Le conseil municipal à l'unanimité valide le plan de financement suivant :

montant total des travaux HT		578 000.00 €
DETR	50%	289 000.00 €
contrat de territoire	30%	173 400.00 €
Autofinancement	20%	115 600.00 €
TOTAL		578 000.00 €

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les documents nécessaires à l'établissement du dossier ainsi que le contrat avec le Département.

A l'unanimité

✓ Effacement des réseaux route de Kernevez

réf : 2018-64

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'effacement 2019 : tous les réseaux aériens et d'amélioration de l'éclairage public et du réseau téléphonique à Kernevez. Cette rue est située dans le périmètre immédiat de l'église classée monument historique. Le réseau actuel est composé essentiellement de réseaux nus très vétustes faisant l'objet de pannes très fréquentes lors de tempêtes. IL convient également de rénover l'éclairage public actuellement composé de lampes à incandescence. Celles-ci seront remplacées par des leds. **Le financement s'établit comme suit :**

COMMUNE	Montant
Réseau BT souterrain + dépose réseaux BT	0.00
Réseau EP comprenant la dépose des anciens appareils, la fourniture et la mise en place des candélabres (Hors taxe)	16 112.49 €
Effacement du réseau PTT (TTC)	14 245.26 €
SDEF	69 829.71 €

Le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement de réseaux
- précise que ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEF pour la basse tension, sous maîtrise d'ouvrage du SIECE pour l'éclairage public et le génie civil fibre et orange
- décide de verser au SIECE le montant HT du coût de l'éclairage public et le TTC pour le montant France Telecom.

A l'unanimité

✓ Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG29 pour l'assurance couvrant la prévoyance

réf : 2018-65

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Finistère,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du Finistère en date du 26 septembre 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère et CNP/SOFAXIS signée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2012 prise après avis du comité technique, relative aux modalités de participation financières de l'employeur,

Considérant que le Centre de gestion du Finistère propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation,

Le conseil municipal décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.

Article 2 : autorise le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : précise que les modalités de versement de la participation de la collectivité adoptées par délibération du 5 décembre 2012 demeurent inchangées et que cette participation sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion du Finistère pour son caractère solidaire et responsable.

Article 4 : prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent le Maire à signer les documents d'adhésion

A l'unanimité

✓ **Proposition d'implantation d'un pylône par la société ATC France**

réf : 2018-66

La société ATC France est spécialisée dans l'hébergement d'équipements Telecom, elle a pour objet social toutes prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de sites points hauts. Elle possède à ce titre un parc important de points hauts. Pour le besoin de son déploiement futur, ATC France poursuit la recherche de nouveaux terrains susceptibles de permettre la construction de pylônes à même d'accueillir des équipements Télécom.

La commune de Scignac est propriétaire de la parcelle AB 002 qui pourrait répondre aux besoins de déploiement d'ATC France.

Le Maire propose de signer une convention de réservation avec ATC France pour une durée de trois ans puis, dans l'hypothèse où l'ensemble des conditions permettant l'implantation seraient réunies, une convention de mise à disposition d'une durée de 12 ans.

Une compensation financière de 500.00 € serait versée à la commune tous les ans.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

A l'unanimité

✓ **Adhésion au CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) 2018 et 2019**

réf : 2018-67

Le conseil municipal décide d'adhérer au CAUE pour la somme de 50.00 € par an, en 2018 et 2019

A l'unanimité

✓ **Désignation d'un élu référent SCOT**

réf : 2018-68

Monsieur le Maire est désigné élu référent SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Centre Ouest Bretagne

A l'unanimité

✓ **Suppression de la régie Raticide / Souricide**

réf : 2018-69

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités

territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
Vu les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
Vu la délibération du conseil municipal autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération portant création de la régie de Raticide/souricide,
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13/12/2018;

Considérant que la régie raticide souricide n'est plus utilisée depuis de nombreuses années, -

ARTICLE PREMIER – La régie raticide/souricide est cloturée au 31/12/2018

ARTICLE 2 – Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 - Le Maire et le comptable public assignataire de Carhaix-Plouguer sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

A l'unanimité

Régie bibliothèque et photocopies

réf : 2018-70

Une régie bibliothèque avait été créée par délibération en date du 05/11/2011.

Le conseil municipal décide d'élargir la régie bibliothèque aux photocopies à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les tarifs des photocopies seront établis par délibération du conseil municipal.

A l'unanimité

✓ Tarifs des photocopies au 1er janvier 2019

réf : 2018-71

Le conseil municipal décide d'atlablir comme suit les tarifs de photocopies au 1er janvier 2019 :

A4 noir et blanc	0.15€
A4 couleur	0.30€
A3 noir et blanc	0.20€
A3 couleur	0.40€

A l'unanimité

✓ **Construction de 4 maisons pour personnes âgées : choix des entreprises**

réf : 2018-72

La commission d'appels d'offres réunie le 17 décembre 2018, suite à l'ouverture des plis du 6 décembre 2018 puis après étude des offres par l'architecte, propose de retenir les propositions suivantes :

LOTS		entreprises	montants HT
Lot n°1	Gros œuvre	RICOU	126 329.29 €
	Gros Œuvre option suite à l'étude de sol	RICOU	6777.57 €
Lot n°2	Charpente bardage	MEIN GLAS	21 442.37 €
Lot n°3	Couverture	MEIN GLAS	21 442.00 €
Lot n°4	Menuiserie extérieure	LB Menuiserie	24 944.90 €
Lot n°5	Distribution	Ragobert	41 141.59 €
Lot n°6	Menuiseries intérieures	Menuiseries de l'Aulne	7 993.43 €
Lot n°7	Electricité/VMC	SARL Mignot	23 204.00 €
Lot n°8	Plomberie/ Sanitaire/ Chauffage	SARL Mignot	54 756.80 €
Lot n°9	Sols	Le Teuff	26 757.60 €
Lot n°10	Peinture Papiers peints	Disserbo et Fils	12 592.00 €
Lot n°11	Cuisine	Lot infructueux	
Lot n°12	espaces verts	Jo Simon	10 093.00 €
Lot n°13	Terrassement réseaux durs	Colas	67 182.90 €
Lot n°14	Réseaux souples éclairage et Telecom	SIECE	4 292.89 €

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de retenir les propositions ci-dessus et autorisent le Maire à signer les pièces du marché.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Un marché à bon de commande va être lancé par Monts d'Arrée Communauté pour les travaux de voirie. La commune de Scignac prendra part à ce marché.
- Corinne Nicole présente le projet d'école de cirque organisé par l'amicale laïque, la commune mettra à disposition le terrain, l'eau et l'électricité
- Dans le cadre de l'association Vas-y Molo, un après-midi sécurité routière sera proposé à la population en début d'année 2019
- Un site internet sera créé en début d'année 2019
- Le tarif de location de Monts d'Arrée Communauté sont distribués à tous les conseillers municipaux

- La commission de sécurité s'est rendue à la salle polyvalente et a émis un avis défavorable, les anomalies relevés seront corrigées rapidement, avant la prochaine réunion de la commission, prévue fin janvier 2019.

Séance levée à: 22:15

En mairie, le 26/12/2018
Le Maire
Georges MORVAN